

# CR Conseil Municipal du 24/03/2022

---

Elus présents : Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Elisabeth SAUQUE, Jean-Luc OZIOL, Maud CLAVEL, Christine PENA, Lucas MESTRE (arrivé en cours de conseil), André HOURS, Evelyne AGNIEL, Olivier CHAMBOREDON

Elu absent : Vincent CHOLET représenté par Maud CLAVEL, Lucas MESTRE jusqu'à 19h représenté par Christian MANIFACIER

Secrétaire de séance : **Maud CLAVEL**

## CR Conseil Municipal du 10/02/2022

Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération DEL 008\_2022 : Autorisant le maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes à la commune**

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la possibilité de la mise à disposition d'un agent de la Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes faisant partie de ses effectifs, auprès de la commune de Malbosc et afin d'effectuer :

- Classement de la documentation réunie lors du recensement du patrimoine vernaculaire communal,
- Création et renseignement d'une fiche par élément patrimonial,
- Mise en place d'une base de données.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes à la Commune de Malbosc, ainsi que les modalités de financement de cette prestation. La commune payera 25% du salaire de l'agent ainsi que ses frais de déplacements.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- **EXPLICITE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la commune.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Délibération DEL 009\_2022 : Autorisant le maire à entamer les démarches de Fond de Concours envers la Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes pour le projet des plateformes d'ordures ménagères de la commune**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à un projet de réhabilitation et de création de plateformes pour le ramassage des ordures ménagères, il convient de rechercher des financements extérieurs afin de préserver les finances de la commune.

La Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes, par son action de Fond de Concours, propose des aides financières aux aménagements communaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de **50%** du coût des travaux et matériaux auprès de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil municipal décide :

*d'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour une demande de Fond de Concours pour la réhabilitation et la création de plateformes pour le ramassage des ordures ménagères à la Communauté des Communes du Pays des Vans en Cévennes.*

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **Délibération DEL 010\_2022 : Autorisant le Maire à demander une subvention au DEPARTEMENT pour 2022**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au projet de rénovation de l'appartement de l'ancienne école avec création de deux logements et de la construction de sanitaires publics accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, il convient de rechercher des financements extérieurs afin de préserver les finances de la commune.

Le Département prévoit chaque année, une aide au soutien à l'investissement local et propose des subventions pour les aménagements des bâtiments publics.

Suite à l'étude et aux plans réalisés par l'architecte, le permis de construire déposé en novembre 2021 pour ce projet a été accepté par les services instructeurs d'urbanisme de la commune.

La prochaine étape sera de réaliser un appel d'offre pour consultation des entreprises pour l'aménagement de ces lieux.

Après délibération, le conseil municipal décide :

*d'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour une demande de subvention auprès du DEPARTEMENT pour la rénovation de deux appartements et de la construction de sanitaires publics accessible aux Personnes à Mobilité Réduite pour l'année 2022.*

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Arrivée de M. Lucas MESTRE à 19h**

## **Délibération DEL 011\_2022 : Vote du Compte Administratif 2021**

Le 24 mars 2021 réuni sous la présidence de M RISSE Michel, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M MANIFACIER Christian après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		54 318,64	30 536,42			23 782,22
Opérations de l'exercice	168 204,43	224 934,51	116 996,63	74 303,87		14 037,32
Totaux	168 204,43	279 253,15	147 533,05	74 303,87		37 819,54
Résultat de clôture		111 048,72	73 229,18			37 819,54

Besoin de financement  
Excédent de financement

73 229,18

*subventions*

Restes à réaliser

7 200,00

56 996,14

Besoin de financement  
Excédent de financement  
des restes à réaliser

49 796,14

Besoin total de financement	23 433,04
Excédent total de financement	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 23 433,04 [au compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés](#)

et la somme de 87 615,68 [au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté](#)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Budget primitif 2022 - Débat d'orientation budgétaire

Les dépenses de fonctionnement seront équivalentes à celles prévues en 2021. Sur les recettes de fonctionnement, on note une recette supplémentaire de 23 000€ cette année : le remboursement de l'entreprise EBE pour la détérioration d'une route.

Pour les projets d'investissement, sont prévus :

- la création de l'aire de jeux,
- la création de 2 logements et de sanitaires publiques accessibles PMR à l'école,
- la restauration des peintures et de la porte de l'église ,
- des travaux de voirie.

### Questions diverses

- **Camping** : Le nouveau contrat avec les gérants actuels sera signé la semaine prochaine.

- **Débroussaillage légal** : Le service de secours et d'incendie (SDIS) a fait le tour de la commune. Des courriers seront envoyés prochainement par la commune aux propriétaires qui ne sont pas en règle.

- **Travaux « adduction d'eau potable » à Sabuscles** : La pose de compteurs pour des terrains nus et non-constructibles ont été demandés au SISPEC.

- **Création de logements à l'école** : Le Préfet a refusé notre dossier de demande de subvention pour la DETR après un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France. Un nouveau dossier intégrant les remarques sera rapidement réalisé par l'architecte du projet et envoyé au Préfet.

- **Fête de la randonnée** : Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> mai. La commune s'occupe de l'accueil café et les associations du village seront chargées d'organiser le repas du midi et la buvette.

- **Élections présidentielles** : planning de tenue du bureau de vote

	10/04/22	24/04/22
8h00-10h00	Christian MANIFACIER Olivier CHAMBOREDON	Christian MANIFACIER Olivier CHAMBOREDON
10h00-12h00	André HOURS Lucas MESTRE	André HOURS Lucas MESTRE
12h00-14h00	Maud CLAVEL Vincent CHOLET	Maud CLAVEL Jean-Luc OZIOL

14h00-16h30	Elisabeth SAUQUE Evelyne AGNIEL	Elisabeth SAUQUE Evelyne AGNIEL
16h30-19h00	Michel RISSE Christine PENA	Michel RISSE Christine PENA

- **Antenne téléphonique** : 2 nouveaux sites d'implantations sont à l'étude : Malbosc et la Fermigère

---

*Fin de séance à 21h30*